

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 10 mai 2021 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	Exc

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Pour avis technique

Rémi Gauthier	p
---------------	---

### Objet de la réunion

Attribution du marché de STEP de Montbarrey

Point Tourisme

Ordre du jour du conseil communautaire

Aides économiques

Questions diverses

# 1. Attribution du marché de la STEP de Montbarrey

Pour mémoire, la future STEP va remplacer les actuelles STEP de La Vieille Loye, Montbarrey et Ounans.

Un raccordement du camping Hutopia est également prévu, avec une prise en charge par Hutopia.

Le marché était décomposé en 2 lots :

## Lot canalisation :

La commission MAPA propose l'attribution à l'entreprise DESERTAUX pour un montant de 1 335 566€. Il s'agit de l'entreprise la mieux-disante sur le plan technique, mais également la moins-disante sur le plan financier. Il y a au total environ 8 km de réseaux.

## Lot Station :

2 offres ont été réceptionnées. La commission MAPA souhaite retenir la solution d'Hydrea qui propose un système novateur, est expérimenté sur Dijon depuis 2 ans. La solution s'appuie sur un hydrocylcone en entrée de STEP ce qui permet de capter plus de débit. L'exploitant à Dijon est satisfait du système. Cette solution permet de limiter les bassins tampons, en doublant la capacité de la station sur une journée pleine. On supprime ainsi les bassins prévus initialement à Ounans et Montbarrey, et on maintient seulement un bassin tampon sur Santans. Le système étant novateur, il y aura un suivi mensuel durant 2 ans. Le bassin d'Ounans sera démoli seulement après ces 2 ans, afin de sécuriser le fonctionnement. Par ailleurs ce système permet de ne pas injecter de chlorure ferrique, limitant les rejets dans le milieu de polluants.

Il permet également de réduire la production de boues. Durant les 6 premières années de fonctionnement, il n'y aura pas de sorties de boues : elles seront stockées dans un premier temps dans des bassins végétalisés.

Le montant retenu est à 3 245 220€.

Le bureau valide à l'unanimité le choix de la commission MAPA pour chacun des lots.

# 2. Point tourisme

## **OT Loue Lison**

Nous avons reçu un appel à cotisation de l'OT Loue Lison pour le financement de l'OT d'Arc et Senans à hauteur de 19 000€ contre 15 000€ en 2020. Nous n'avons pas été sollicités ou informés en amont. Il est convenu qu'une réunion se tienne à Arc et Senans en présence du président de l'OT semaine prochaine. A l'origine, il était question d'une co-construction, et il semble nécessaire de reprendre le débat.

Il n'était pas question de travailler sur la base d'une prestation, et il était question que l'on participe aux décisions.

Dans l'augmentation 2021, il y a 1000€ pour la commercialisation de l'Explor Games®.

Il est nécessaire de trouver un mode de fonctionnement qui puisse perdurer dans les années à venir, et éviter les risques de nouvelles augmentations.

### Examen de la demande de Champagne sur Loue

La commune a envoyé un courrier à la communauté de communes afin de bénéficier de l'aide financière initialement possible pour l'acquisition de solutions d'hébergement pour le camping. Lorsque l'aide a été accordée, il s'agissait d'une aide à l'immobilier touristique suite à la vente aux enchères des biens. Or la commune n'a pas pu se rendre acquéreur. Elle a pris la décision de poursuivre l'exploitation. Pour 2021, elle met à disposition le camping de l'exploitant pour faciliter la relance. Elle a engagé des investissements mais qui ne correspondent plus aux aides initialement prévues (remise aux normes, installation d'une aire de jeu). L'intervention de la communauté de communes ne peut s'envisager aujourd'hui que sur les dépenses strictement liées au camping. Le montant éligible serait de 5 040,83 €, soit une aide de 20% de 1 008,17 €.

Il faut engager la commune à solliciter les aides au titre de la DST et du programme ENVI de la Région. Il sera également proposé de mobiliser les fonds de concours sur 2 années.

## 3. Ordre du jour du conseil communautaire

Il était proposé de modifier le règlement des aides aux entreprises pour mettre un montant minimum d'aides. L'idée est de fixer une aide minimum à 500 € soit un montant d'investissement de 2 500€ minimum. Il est proposé de ne pas prendre de position à ce jour, mais plutôt de laisser le bureau décider au fur et à mesure des demandes reçues, ce qui permet de garder de la souplesse.

Il est proposé de mettre en place une provision pour les créances irrécouvrables.

## 4. Aides économiques

Type d'aides	Entreprise	Dirigeant	Projet	Types de travaux	Montant projet HT	Montant de l'aide possible
FRT investissement	Centre équestre du Moirot	Julien PILLOT	Création parc d'animation filet		30 682 €	6000 €
Aide à l'immobilier	SAS Le Jack	Saddek AIT TIGHJDIN	Changement fenêtres et portes restaurant et chambres d'hôtes + installation clim réversible	- Menuiseries - Clim réversible	49 757,7 €	6000 €
FRT investissement	GT Burgers	Gaylord BONNET	Achat matériel pour installation restaurant de type rapide		3 606,2 €	721,24 €

L'aide pour le centre équestre est reportée au prochain bureau.

Le bureau valide les 2 autres aides à l'unanimité.

## 5. Questions diverses

### Voie Grévy

La CAGD a pris la décision d'augmenter l'épaisseur de l'enrobé pour le passer de 4 à 5 cm, ce qui constitue un surcoût conséquent. Par ailleurs, l'entreprise ne garantit pas plus la tenue à 5 cm d'épaisseur qu'à 4 cm. Le souci est qu'il y a eu un maître d'œuvre qui aurait dû intégrer des charges d'entretien.

L'entreprise qui est pressentie pour l'entretien a recherché d'autres solutions notamment en s'équipant de pneus basse pression. Il faudra néanmoins prendre une décision rapidement. Les élus du bureau souhaitent prendre l'attache de professionnels qui pourront utilement nous orienter.

### Subventions

Le syndicat des éleveurs de chevaux sollicite la communauté de communes pour une aide au concours de trait comtois. Il est précisé que le département intervient si les collectivités territoriales interviennent. Le bureau valide l'attribution d'une aide à 500 €.

### Boîtes à livres

Le bureau autorise le Président à signer une convention de financement avec les 10 communes suivantes pour l'installation d'une boîte à livre : Cramans, Chamblay, Villeneuve d'Aval, Pagnoz, Mouchard, Vaudrey, Port-Lesney, La Loye, Ecleux et Souvans dans le cadre de la confection des boîtes à livres et pour la participation des communes à hauteur de 150 €.

### Enfance

#### Groupe scolaire Mont sous Vaudrey

Une réunion a eu lieu à Mont sous Vaudrey avec les maires concernés par le projet de groupe scolaire. Les élus soulignent la qualité du travail réalisé par le cabinet d'étude qui a examiné 4 possibilités. Les communes présentes se sont exprimées sur les propositions. Très vite, les propositions sur le Château et sur le site actuel du stade ont été écartées. Restent 2 solutions aux abords du collège. Le président du conseil départemental a été sollicité pour un rendez-vous. Par ailleurs une rencontre a été organisée avec la directrice d'Étapes pour envisager un échange de terrain qui permette l'installation du groupe scolaire.

#### SIVOS la Loue :

Le SIVOS a travaillé sur les demandes de dérogation. Les élus ont décidé de rester sur les dérogations légales. Il faut solliciter WEKA avant. Une information sera faite en conseil communautaire sur le sujet.

### Location des locaux aux communes pour les ALSH:

Le transfert de la compétence périscolaire s'est fait sans transfert de charges. De ce fait il y a eu augmentation des impôts intercommunaux pour couvrir la nouvelle charge intercommunale. Par ailleurs, non seulement il n'y a pas eu de transfert de charges mais en plus une charge complémentaire de location de bâtiments a été décidée pour l'intercommunalité.

La charge nette annuelle pour la communauté de communes a quasiment doublé en 10 ans, passant de 155 000€ à 300 000€ en 2020, avec une réduction des aides de la CAF, une augmentation de charges, un maintien des tarifs appliqués aux familles. Il faut engager une réflexion sur le financement des locaux. Or tout ne peut pas passer par des augmentations de fiscalité. Cette réflexion doit être concomitante à celle sur les groupes scolaires. Lors de la construction d'un groupe scolaire, lorsqu'il y a maintien d'accueils périphériques, ils sont à la charge des communes.

Le sujet sera réabordé au prochain bureau avec des éléments chiffrés. Il faut donner de l'équité dans le mode de fonctionnement.

### **Haut débit**

Certains fournisseurs d'accès se désengagent sur le secteur de la zone pilote de Cramans et Champagne sur Loue.

**La séance est levée à 20H15.**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**